

châteaux ; devant conserver, cependant, ceux dont l'occupation pourrait être utile, en y mettant garnison, pour maintenir la contrée au pouvoir des ligueurs. Le document ci-après fera connaître les instructions qui furent données à ce sujet, et les noms de ceux auxquels leur exécution fut confiée :

« Mémoires et instructions baillées par Messieurs les consuls-eschevins de la ville de Lyon, à Messieurs Prost et Charbonnier, leurs coeschevins² ».

Messieurs Prost et Charbonnier estans en l'armée se tiendront tousiours près la personne de Monseigneur le marquis [de St.-Sorlin]³.

L'accourageront et eschortent, attendu que c'est son premier voyage et sa première entreprinse, de tascher à en rapporter honneur pour sa personne et contantement pour les habitans de cette ville et de tout son gouvernement, qui ont toute leur espérance sur luy.

Se souvenir que les ennemys ne s'attachent seulement à ceux de cette ville et au pais, mais en particulier à Messieurs ses frères et à luy, leur voulant voller ce gouvernement, que Dieu, natière le feu Roy, et le commung consentement de tout le pais leur a offert, qui le doit rendre d'autant plus jaloux et curieux de le conserver.

Se présenteront à tous les conseils qui se tiendront, y prendront rang et séance comme consuls et députés de la ville, capitale de ce gouvernement.

Et parce qu'ilz sçavent particulièrement ceux, soit de la noblesse, des finances ou du tiers estat, d'où l'on se doit fier ou defier, ne leur en sera dict aultre chose de particulier ; mais seulement ilz seront advertys d'observer leurs actions, leurs conseilz et leurs advis et empescher que par des expédiens à leur accoustumée, ilz ne rompent les desseings et propositions qui se feront pour le bien commung de la province.

Ilz doneront ordre qui la commission qui a esté expédiée au cappitaine Fontenay, pour Montagny, soit exécutée de façon qu'il n'y fault plus revenir.

A Sainte-Colombe, verront de faire rompre le pont, prendre la tour, l'avi-tailler, et y laisser homme de commandement, duquel on se puisse assurer, avec le nombre de soldatz que sera requis.

A Coindrieu, feront desmanteller la ville, et seulement mettre garde dans le chasteau commandé par aultres que les de Villardz, qui ont trahy ledict chasteau et fait leurs affaires.

Passans de Vienne à Coindrieu, feront ruyner Ampuy appartenant aux Maugirons.

De là procureront que l'armée aille à St-Sauveur pour assurer ladict place ; et si l'on pouvoit passer jusques à Annonay, et que on le peult emporter, ce serait un grand bien pour nous.

Après venant en Forestz, tiendront la main que Riverie soit desmantellé ; la